

Procès-Verbal du conseil municipal du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 septembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Patrick JACQUOT, Sandrine KEDZIORA, Sylviane LELIEVRE, Catherine DEJEUX, Isabelle SCARABOTTO, Sébastien CHANEL, Pierre BELSOT Michel VENEL, Adélaïde JACQUOT, Serge VILLET. Jérôme FAIVRE

EXCUSE(E)(S) : Laetitia PRINCE, Valérie BOISSON,

ABSENTÉ(S) : Didier MEGARD,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Compte administratif 2024

Monsieur le Maire présente le compte administratif pour l'année 2024. Les montants réalisés sont :

Dépenses Investissement	309 493.11	Recettes Investissement	193 599.22
Dépenses Fonctionnement	460 574.50	Recettes Fonctionnement	636 191.73

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le CA 2024.

2 – Compte de Gestion 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de gestion 2024.

3 – Affectation de résultat 2024

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal des résultats de l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour l'affectation suivante :

Cpte 002 FR : 355 037.47 € (pour info excédent de l'année 2024 pour BP 2025)

Cpte 001 IR : 257 409.34 € (pour info déficit 2024 à reprendre au budget 2025)

4 – Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente le projet du BP 2025 pour la commune de Le Deschaux

Dépenses Investissement	590 189.34	Recettes Investissement	590 189.34
Dépenses Fonctionnement	882 517.47	Recettes Fonctionnement	882 517.47

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le BP 2025 commune.

5 – Vote des taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le maintien des taxes et précise qu'elles se distinguent comme suit :

- <i>taxe foncière (bâti) :</i>	<i>38.23 %</i>
- <i>taxe foncière (non bâti) :</i>	<i>29.50 %</i>
- <i>taxe d'habitation :</i>	<i>9.00 %</i>

6 – Subventions 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions suivantes :

<i>LA FRUITIERE (Bibliothèque)</i>	<i>150.00 €</i>
<i>Salon du Polar</i>	<i>1 500.00 €</i>
<i>CCSVA</i>	<i>400.00 €</i>
<i>Handball Chaussin</i>	<i>400.00 €</i>
<i>Foot Pleure</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Familles rurales (micro-crèche)</i>	<i>45 000.00 €</i>
<i>EHPAD (Syndicat Pierre Babet)</i>	<i>2 750.00 €</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la répartition de ces subventions.

7 – Modification statuts du Grand Dole

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de la délibération de la Communauté d'agglomération du Grand Dole afin d'intégrer parmi les compétences facultatives, le soutien aux associations et manifestations culturelles et événementielles d'envergure intercommunale, départementale, inter-régionale ou nationale ; soutien aux actions d'animation, de développement et de promotion du territoire à travers la culture et l'évènementiel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la modification des statuts du Grand Dole.

8 - Droit de Chasse 2025

Le maire informe le conseil municipal de la demande de l'ACCA de Le Deschaux pour modifier le territoire de chasse (notamment sur la commune de Villers-Robert).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, cette modification.

9 – Frelons Asiatiques

Le Maire, à la lecture de ce qui se pratique dans d'autres communes, propose le versement d'une aide à la destruction des nids de frelons asiatiques d'un montant de 50.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, ce versement.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)